

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 9/01/2025

TENSIONS HOSPITALIÈRES EN ILLE-ET-VILAINE L'ARS Bretagne déclenche un plan blanc départemental

Dans un contexte d'épidémies hivernales synonyme de tensions hospitalières en Ille-et-Vilaine, l'ARS Bretagne a, ce jeudi 9 janvier, déclenché un plan blanc départemental.

Parallèlement, l'accès aux trois services d'urgences de l'agglomération rennaise reste régulé de 18h à 8h. Compte tenu de cette situation sanitaire, il est important de rappeler que le respect des gestes barrières et la vaccination sont autant d'éléments permettant de limiter la pression sur le système de santé.

Plan blanc départemental, un dispositif exceptionnel

Alors que les virus de l'hiver, et particulièrement la grippe, circulent activement, les établissements de santé bretonnais connaissent des difficultés sur leurs services d'urgence et de médecine. Dans ce contexte, l'ARS Bretagne a demandé à tous les établissements de santé publics et privés du département d'Ille-et-Vilaine (le centre hospitalier de Dinan est également concerné) d'activer leur plan blanc dès ce jeudi 9 janvier.

Pour rappel, le plan blanc constitue un dispositif exceptionnel visant à soutenir l'organisation d'un hôpital face à une situation de tension afin d'assurer la prise en charge de nombreux patients.

Cette disposition permet de renforcer les solidarités entre établissements de tous statuts (publics, privés) de toutes activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de Service de Médecine de Réadaptation, d'Hospitalisation à Domicile. Elle peut aussi permettre d'optimiser les organisations et procéder aux renforts de personnels pour maintenir, voire augmenter les capacités d'accueil des patients.

Cette mesure fera l'objet d'un suivi rapproché de l'ARS Bretagne, en concertation avec l'ensemble des établissements du territoire et les représentants des professionnels de ville et du médico-social, afin d'en limiter la durée.

L'ARS Bretagne tient à exprimer sa reconnaissance aux soignants qui sont engagés et pleinement mobilisés en cette période pour assurer la prise en charge des patients.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 07 61 23 22 78
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex



Urgences rennaises, accès régulé jusqu'au 20 janvier

Parallèlement au déclenchement du plan blanc départemental, **les services d'urgence** du centre hospitalier universitaire de Rennes, des hôpitaux privés Rennais de Cesson-Sévigné et de Saint-Grégoire **ont réorganisé leur accès. Le soir et la nuit (de 18h à 8h), jusqu'au 20 janvier, l'appel au 15 avant de se rendre aux urgences adultes et pédiatriques est obligatoire.** Cette organisation permet d'obtenir une première réponse médicale immédiate et, si besoin, d'être bien orienté vers le bon professionnel de santé. Elle garantit de bonnes conditions d'accueil aux urgences des patients nécessitant une prise en charge hospitalière en proposant la solution la mieux adaptée à toutes les autres situations.

Dans tous les cas :

- la prise en charge des urgences vitales et des patients acheminés que ce soit par le Service Mobile d'Urgence Réanimation (SMUR), par les pompiers ou par ambulances reste garantie et priorisée.
- l'accueil des patientes enceintes par les maternités reste assuré 24h/24 et 7j/7.
- En pratique, les usagers doivent contacter le Centre 15 qui les orientera vers la solution de prise en charge la plus adaptée.
- un(e) Infirmier(ère) d'orientation et d'accueil (IOA) sera présent(e) dans chacun des services d'urgences et sera disponible pour les personnes qui n'auraient pas eu l'information et qui se présenteraient spontanément à l'entrée des services. Les patients seront ensuite orientés dans le cadre de la régulation.

L'accès régulé ou filtré ne signifie pas que les services des urgences sont fermés. Des professionnels de santé, médicaux et soignants sont présents dans les services des urgences 24h/24 pour assurer la prise en charge des urgences vitales et graves (SMUR) et accueillir des patients préalablement orientés par le 15.

Face aux virus, vaccination et gestes barrières !

Il n'est pas trop tard pour vous faire vacciner contre la grippe et le Covid-19

La vaccination s'adresse prioritairement aux personnes les plus vulnérables et exposées :

- personnes âgées de plus de 65 ans ;
- souffrant d'une ou plusieurs comorbidités ;
- femmes enceintes dès le 1^{er} trimestre de grossesse ;
- personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Il est recommandé, pour ces mêmes publics prioritaires, de coupler la vaccination contre la grippe saisonnière avec celle contre le Covid-19. Les deux injections peuvent être réalisées en même temps ou à n'importe quel intervalle.

Le port du masque est fortement recommandé et nécessaire dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables ; les consignes affichées dans certains lieux de soins, afin de protéger les autres patients ainsi que les soignants, doivent également être respectées ;

les autres réflexes à adopter sont les suivants :

- **aérer les pièces** régulièrement,
- **se laver les mains** fréquemment,
- **éternuer et tousser dans son coude**,
- **utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter**,
- **éviter les contacts avec les personnes âgées ou fragiles.**

Combinées, ces mesures de prévention constituent un bouclier de protection efficace contre la grippe saisonnière et les virus hivernaux.

Les bons réflexes en cas de besoin de soins

1. En première intention, **contactez votre médecin traitant** (ou son remplaçant) : il est votre interlocuteur privilégié pour toute question de santé
2. **Appelez le 15 avant de vous rendre aux urgences** : en cas d'indisponibilité de votre médecin, il est recommandé de contacter le 15 avant de vous rendre aux urgences. Les Centres 15, composés de médecins et de régulateurs, évalueront votre situation et vous orienteront vers la prise en charge la plus appropriée. Les services d'urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate.

En cas d'urgence vitale, appeler le 15 reste la priorité.